

Extrait du Registre des délibérations du Bureau

Séance du 26 octobre 2023

Publié le : 15/11/2023

Membres du Bureau en exercice : 32

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni salle Robert SCHWINT - La City – 4 rue Gabriel Plançon - 25000 Besançon, sous la présidence de Monsieur Nicolas BODIN, 2^{ème} Vice-Président de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 34, 5, 6, 7, 8, 9, 10

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 19h30.

Etaient présents : Mme Frédérique BAEHR, Mme Catherine BARTHELET, Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. Nicolas BODIN, M. Sébastien COUDRY, M. Marcel FELT (à partir de la question n°13), Mme Lorine GAGLILOLO, M. Olivier GRIMAITRE, M. Yves GUYEN (à partir de la question n°19), M. Daniel HUOT, M. Denis JACQUIN, M. Aurélien LAROPPE, M. Christophe LIME, M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. Yves MAURICE, M. Anthony NAPPEZ, M. Gilles ORY, Mme Françoise PRESSE, M. Fabrice TAILLARD, M. Benoît VUILLEMIN (jusqu'à la question n°53 incluse), Mme Marie ZEHAF (à partir de la question n°23)

Etaient absents : M. Gabriel BAULIEU, M. René BLAISON, M. François BOUSSO, Mme Marie ETEVENARD, M. Gilbert GAVIGNET, M. Frank LAIDIE, M. Jean-Paul MICHAUD, M. Franck RACLOT, M. Pascal ROUTHIER, M. Nathan SOURISSEAU, Mme Anne VIGNOT

Secrétaire de séance : M. Denis JACQUIN

Procurations de vote : M. Gabriel BAULIEU à Mme Catherine BARTHELET, M. René BLAISON à M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. François BOUSSO à Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Marie ETEVENARD à M. Aurélien LAROPPE, M. Nathan SOURISSEAU à Mme Françoise PRESSE, Mme Marie ZEHAF à Mme Frédérique BAEHR (jusqu'à la question n°22 incluse)

**Association Campus des Métiers et des Qualifications
Microtechniques et Systèmes Intelligents (CMQMSI)
Soutien financier de Grand Besançon Métropole pour son
programme d'actions**

Rapporteur : M. Nicolas BODIN, Vice-Président

	Date	Avis
Commission n° 2	11/10/2023	Favorable

Inscription budgétaire	
BP 2023 et PPIF 2023-2027 « Enseignement Supérieur »	Montant prévu au BP 2023 : 510 000 € Montant de l'opération : 19 800 €

Résumé :

Dans le cadre de la stratégie en matière de formation et de sensibilisation des métiers auprès des jeunes sur le savoir-faire des microtechniques et dans le cadre du développement économique et du recrutement des entreprises microtechniques implantées sur le territoire de Grand Besançon Métropole, dès 2019, Grand Besançon Métropole a adhéré à l'association Campus des Métiers et Qualifications Microtechniques et Systèmes Intelligents.

Il est proposé de financer le programme d'actions du CMQ MSI engagé avec Grand Besançon Métropole et de verser 19 800 € sous forme d'une subvention.

Pour mémoire, l'an dernier, le soutien financier au CMQ MSI s'est élevé à 9 000 € pour une action dédiée au salon Micronora.

I. Présentation du CMQ MSI

Les campus des métiers et des qualifications ("CMQ") est un label, créé par décret du 29 septembre 2014, permettant d'identifier un réseau d'établissements d'enseignement secondaire général, technologique, professionnel et d'enseignement supérieur, d'organismes de formation, de laboratoires de recherche et de partenaires économiques et associatifs centrés sur des filières spécifiques et sur un secteur d'activité correspondant à un enjeu économique national ou régional.

Le CMQ MSI a été créé en février 2017. Il a été opérationnel à partir du 8 janvier 2018. Le 3 septembre 2019, afin de structurer la gouvernance, il évolue sous le statut associatif.

En février 2021, il est labellisé Campus d'excellence. Le président de l'association CMQ MSI est Monsieur Thoulouze (responsable industrialisation de la société SOPIL installée à Pirey) et son directeur est Emmanuel Foltete (enseignant).

Les membres du bureau sont représentés par le groupe R Bourgeois, la société Sopil, l'UIMM, Femto-st, les lycées Jules Haag, Victor Bérard (Morez) et Edouard Belin (Vesoul), supmicrotech, UFC.

L'association rassemble diverses structures comme le Conseil Régional BFC, le PETR du Pays horloger, la Communauté de communes du Haut Jura Saint Claude, le Rectorat, la Communauté d'Universités et d'Etablissements Bourgogne Franche-Comté, la Délégation Régionale à la Recherche et à la Technologie, l'Université de Franche-Comté, le Pôle des Microtechniques, les clusters Luxe and Tech et Robotics Valley, Decabfc (incubateur de Bourgogne Franche-Comté), l'UIMM Franche-Comté, plusieurs établissements scolaires, l'ENSMM, l'UTBM, FEMTO-St, le GRETA, les AFPA de Besançon et Lons-le-Saunier, des entreprises (MMT, Cryla, le groupe Bourgeois...).

Effectif du CMQ MSI : 5 personnes.

II. Les missions du CMQ MSI

Le CMQ MSI a pour missions d'offrir une large gamme de formations générales, technologiques et professionnelles jusqu'au plus haut niveau et sous différents statuts (scolaire, étudiant, apprenti, en formation continue) et de valoriser l'enseignement professionnel, atout pour l'insertion professionnelle des jeunes dans le domaine des microtechniques.

Les principaux enjeux et défis du CMQ MSI sont d'apporter une réponse aux enjeux mondiaux sur la miniaturisation et « l'intelligent » comme :

- le développement durable et la mixité des métiers,
- la miniaturisation des objets (réduction du poids et de la consommation d'énergie),
- l'intégration de nombreuses fonctions dans des volumes restreints : systèmes intelligents,
- les objets connectés,
- l'industrie 4.0 : la fabrication additive, la cobotique, la réalité augmentée, l'intelligence artificielle,
- micro et nanotechnologies (structuration des couches minces, métamatériaux, micro-capteurs, structures intelligentes,...).

Dans ce sens, le CMQ MSI propose des actions dans le domaine de la formation initiale en apportant une meilleure connaissance des entreprises, des métiers, de l'offre de formation (sous statut scolaire, ou en apprentissage) et des passerelles possibles.

Dans le domaine de la formation continue, il développe les compétences et les formations nécessaires à l'insertion professionnelle, et favorise la hausse du niveau de qualification des salariés, condition nécessaire au développement des entreprises.

Il est un acteur majeur pour donner de la visibilité et rendre attractives les formations en accompagnant le développement d'une offre de formations en adéquation avec les besoins en compétences des entreprises. Il renforce les liens entre les entreprises, les établissements de formation et la recherche et contribue à l'amélioration du taux d'emploi et participe au développement de l'attraction du territoire.

III. Les divers axes du programme d'actions du CMQ MSI

Le CMQ MSI porte plusieurs programmes d'actions déclinés à l'échelle de la région Bourgogne Franche-Comté et couvre 5 territoires d'industrie.

Grand Besançon Métropole est sollicitée dans le cadre du programme présenté en annexe 1 qui se déploie sur le territoire de Grand Besançon Métropole.

IV. Le plan de financement du programme d'actions

La mise en œuvre du programme d'actions proposée est de 33 800 €.

Ce programme présente les actions déployées sur le territoire de Grand Besançon Métropole.

La demande de financement pour Grand Besançon Métropole est de 19 800 €.

Les financeurs sont également la Région, la Préfecture du Doubs et le Rectorat.

Le plan de financement est détaillé dans l'annexe 2 de la convention.

MM. Sébastien COUDRY (1) et Benoît VUILLEMIN (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Bureau :

- **se prononce favorablement sur la participation financière de Grand Besançon Métropole aux actions du Campus des Métiers et des Qualifications Microtechniques et Systèmes Intelligents à hauteur de 19 800 €,**
- **autorise Madame La Présidente, ou son représentant, à signer la convention annexée au rapport.**

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 22 Contre : 0

Abstention*: 0

Conseillers intéressés : 2

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

Le secrétaire de séance,



Denis JACQUIN
Conseiller Communautaire

Pour extrait conforme,

La Présidente,



Anne VIGNOT
Maire de Besançon

Convention
Relative au soutien du programme d'actions de CMQ MSI

ENTRE

La Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole, représentée par sa Présidente, Madame Anne Vignot, dûment habilitée à signer, d'une part

Et :

L'association Campus des Métiers et des Qualifications Microtechniques et Systèmes Intelligents (CMQ MSI), représentée par son Président, Monsieur Thoulouze, dûment habilité, d'autre part

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 1611-4 relatif au contrôle des structures ayant reçu une subvention par une collectivité,

Vu la délibération n°.....du Bureau en date du.....,

Exposé des motifs

Dans le cadre de la stratégie en matière de formation et de sensibilisation des métiers auprès des jeunes sur le savoir-faire des microtechniques et dans le cadre du développement économique et du recrutement des entreprises microtechniques implantées sur le territoire de Grand Besançon Métropole, dès 2019, Grand Besançon Métropole a adhéré à l'association Campus des Métiers et Qualifications Microtechniques et Systèmes Intelligents.

Les campus des métiers et des qualifications ("CMQ") est un label, créé par décret du 29 septembre 2014, permettant d'identifier un réseau d'établissements d'enseignement secondaire général, technologique, professionnel et d'enseignement supérieur, d'organismes de formation, de laboratoires de recherche et de partenaires économiques et associatifs centrés sur des filières spécifiques et sur un secteur d'activité correspondant à un enjeu économique national ou régional.

Les principaux enjeux et défis du CMQ MSI est d'apporter une réponse aux enjeux mondiaux sur la miniaturisation et « l'intelligent » comme :

- le développement durable et la mixité des métiers ;
- la miniaturisation des objets (réduction du poids et de la consommation d'énergie) ;
- L'intégration de nombreuses fonctions dans des volumes restreints : systèmes intelligents ;
- Les objets connectés ;
- L'industrie 4.0 : la fabrication additive, la cobotique, la réalité augmentée, l'intelligence artificielle ;
- Micro et nanotechnologies (structuration des couches minces, métamatériaux, micro-capteurs, structures intelligentes...).

Dans ce sens, le CMQ MSI propose des actions dans le domaine de la formation initiale en apportant une meilleure connaissance des entreprises, des métiers, de l'offre de formation (sous statut scolaire, ou en apprentissage) et des passerelles possibles.

Dans le domaine de la formation continue, il développe les compétences et les formations nécessaires à l'insertion professionnelle et favorise la hausse du niveau de qualification des salariés, condition nécessaire au développement des entreprises.

Il est un acteur majeur pour donner de la visibilité et rendre attractives les formations en accompagnant le développement d'une offre de formations en adéquation avec les besoins en compétences des entreprises. Il renforce les liens entre les entreprises, les établissements de formation et la recherche et contribue à l'amélioration du taux d'emploi et participe au développement de l'attraction du territoire.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles Grand Besançon Métropole apporte son soutien au CMQ MSI et de définir les modalités de versement d'une subvention de 19 800 €. Cette subvention a été attribuée à l'Association pour ses 3 actions couvrant la période décembre 2023 - juin 2024.

Article 2 - Les actions de l'Association CMQ MSI

CMQ MSI s'engage à conduire les actions conformes au programme et budget décrit en annexes 1 et 2.

CMQ MSI s'engage à formaliser une rencontre avec l'ensemble des financeurs pour présenter les résultats de l'ensemble du programme d'actions.

Article 3 – Engagements de Grand Besançon Métropole et CMQ MSI

Grand Besançon Métropole attribue au bénéficiaire une subvention de 19 800 € pour son programme d'actions, pour un budget prévisionnel global de 33 800 € pour les actions décrites à l'article 1^{er}.

Ce montant est un plafond non révisable à la hausse.

La subvention sera versée de la façon suivante :

- 100%, soit 19 800 € à la signature de la présente convention,

CMQ MSI s'engage à fournir en fin de programme des actions, en deux exemplaires, un compte rendu financier et un rapport d'activité qui détaillera les livrables produits et les résultats obtenus en appui sur les indicateurs figurant en annexe 1 et 3 de cette présente convention, conformément à l'article L 1611-4CGCT et la loi 2009-526 du 12 mai 2009.

Article 4 - Durée et délai de validité

La présente convention prendra effet à compter de la date de transmission au représentant de l'Etat et cessera au plus tard le 30 septembre 2024.

La participation financière de Grand Besançon Métropole au CMQ MSI doit donner lieu à une demande de paiement dans un délai de 2 mois à compter de la date de notification de la présente convention, faute de quoi elle sera réputée caduque et pourra donner lieu à un remboursement dans les conditions de l'article 7 de la présente convention.

CMQ MSI s'engage, aux fins de contrôle, à conserver les pièces justificatives des dépenses effectuées dans le cadre de la présente convention pendant une durée de 10 ans.

Article 5 - Obligations du CMQMSI

L'Association CMQ MSI s'engage à utiliser la subvention octroyée exclusivement à la réalisation de l'objet qui l'a motivée tel que défini à l'article 1^{er} de la présente convention.

L'Association CMQ MSI s'engage à mentionner le soutien financier de Grand Besançon Métropole, à faire connaître le dispositif ainsi que l'appui dont il bénéficie de la part de Grand Besançon Métropole lors de ses entretiens avec la presse ou les médias.

L'Association CMQ MSI décide d'apposer des panneaux de communication, de réaliser des publications ou toute autre action d'information presse ou toute action de promotion, il doit obligatoirement mentionner le concours financier de Grand Besançon Métropole, proportionnellement à son montant par rapport aux partenaires publics et privés. Dans le cas de publications, la charte graphique doit être respectée. Ses modalités d'utilisation doivent être autorisées par Grand Besançon Métropole.

L'Association CMQ MSI s'engage à prendre attache de Grand Besançon Métropole systématiquement et préalablement à toute organisation de cérémonies (presse, protocolaires) et d'intégrer dans la mesure du possible les demandes de Grand Besançon Métropole dans les modalités pratiques de telles cérémonies, dans le respect de la place et du rôle de chaque financeur public.

Article 6 - Modalités de contrôle

Le contrôle de l'utilisation des aides est effectué au vu des justificatifs produits. En outre, les services de Grand Besançon Métropole sont habilités à procéder à toute autre forme de contrôle notamment sur place, avant et après le versement de l'aide.

Article 7 - Modification et reversement

Toutes modifications significatives du programme (délai de réalisation, nature des investissements, etc...) ou de son mode de financement, doivent être notifiées par écrit à Grand Besançon Métropole et acceptées par celle-ci, après instruction technique. Ces modifications pourront entraîner un avenant à la convention.

Grand Besançon Métropole pourra exiger le reversement total ou partiel de l'aide financière accordée :

- en cas d'utilisation différente, apparue au moment du contrôle, de celle qui avait motivé l'aide ;
- en cas d'inexécution partielle ou totale des conditions liées à l'octroi de l'aide ;
- en cas de manquement aux obligations contractuelles et notamment en cas de non-respect des dispositions des articles 4 et 5 de la présente et en cas de non production des justificatifs demandés au moment du contrôle ou des contrôles ;
- en cas de toutes modifications significatives du programme ou de son mode de fonctionnement qui n'auraient pas été notifiés à Grand Besançon Métropole.

Article 8 - Résiliation de la convention

En cas de non-respect des engagements inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée par l'une ou l'autre des parties, avec un préavis d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure.

Grand Besançon Métropole pourra également résilier la convention, sans préavis ni indemnités, s'il apparaît que l'Association CMQ MSI a fait des déclarations fausses ou incomplètes pour obtenir l'aide de Grand Besançon Métropole prévue dans la présente convention.

Article 9 - Litiges

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution de la présente convention sera de la compétence du Tribunal Administratif de Besançon.

Article 10 – Délégation d'attribution

L'ordonnateur et le comptable assignataires sont respectivement la Présidente de Grand Besançon Métropole et le Trésorier Payeur de Grand Besançon Métropole.

Fait en trois exemplaires à Besançon, le

Le Président du
Campus des Métiers
et des Qualifications Microtechniques
et Systèmes Intelligents
Jean-Charles Thoulouze

La Présidente Grand Besançon Métropole

Anne VIGNOT

Annexe 1 : programme d'actions du CMQ MSI sur la période décembre 2023-juin 2024

Le plan de relance industrielle impulsé par l'état devant s'accompagner de la formation de futurs techniciens, le Campus propose différentes actions pour l'attractivité des formations et des métiers techniques et pour l'adaptation des formations aux besoins en compétences des entreprises industrielles de notre territoire.

Action 1 : Découverte de l'industrie Aéronautique auprès d'élèves de niveau 3^{ème} et seconde

En partenariat avec l'aérodrome de la Vèze, le cluster ASD (aéro – spatial - défense) du PMT, le programme la Cordée de la réussite de Supmicrotech Ensmm et 7 entreprises bisontines (Cryla Group, STSI, Worldplas, Silmach, Stattice...), le CMQ MSI propose une journée consacrée à l'Aéronautique et à la découverte des entreprises travaillant pour l'Aéronautique sur le site de la Vèze.

Lors de cette journée, la filière Aéronautique sera présentée aux élèves par un technicien du GIFAS (Groupement des industries françaises aéronautiques et spatiales) : les questions suivantes seront soulevées : l'aéronautique, c'est quoi ?, l'avion du futur ?...

Une diffusion de vidéos et témoignages de jeune diplômées, en exercice sur les divers métiers possibles de la filière sera diffusée.

A l'appui les entreprises bisontines présenteront des pièces réalisées pour des équipements aéronautiques.

Adriana DOMERGUE : vice-présidente de l'association française des femmes pilotes et directrice de l'école de formation des pilotes à l'aérodrome de Besançon La Vèze, Adriana DOMERGUE a décidé de s'engager dans la promotion de la pratique aéronautique auprès des femmes. Dans un univers très masculin, Adriana Domergue a passé tous ses brevets de pilote privé et est devenue instructeur de pilotage vols de jour et de nuit, ainsi que ULM. Elle présentera son parcours, son métier et répondra également aux questions-réponses des élèves lors de la visite de l'aérodrome.

Le cluster ASD tiendra son comité sur La Vèze, les élèves pourront ainsi y participer et échanger avec les entreprises.

Les jeunes termineront leur journée par un baptême de l'air.

Public participant à l'action :

- 7 entreprises du bassin bisontin ;
- 36 filles/garçons de 3e et 2de des établissements suivants : collège Denis Diderot / . lycées : Jules Haag - Victor Hugo, Ledoux, Victor Bérard (Morez), Edgar Faure (Morteau)
- 6 élèves ingénieurs de Supmicrotech-ENSMM

Des supports de communication seront réalisés pour communiquer largement sur l'évènement et la filière et sensibiliser ainsi aux métiers techniques de l'Industrie des microtechniques travaillant pour la filière aéronautique.

Action 2 : collaboration entre les entreprises bisontines, le futur Campus Santé du campus franco-italien pour la mécatronique intelligente, les dispositifs médicaux et la e-santé et les établissements scolaires :

Pour rappel, dans le cadre de la labellisation excellence, les campus doivent se développer et être visible à l'international. Les mobilités enseignantes à l'étranger participent à la valorisation des formations professionnelles et technologiques.

Dans le cadre du Campus franco-italien initié en 2022 par le CMQ MSI (inauguré le 5 décembre 2022 par l'ambassadeur de France à l'Alliance française de Turin), des partenariats entre ITS (Instituts Techniques Supérieurs) italiens et établissements français, dont le lycée Jules Haag et l'ISIFC, ont été mis en place pour permettre :

- des mobilités enseignantes afin que les équipes : se rencontrent, apprennent à se connaître et découvrent d'autres systèmes de formation professionnelle, partagent leurs pratiques pédagogiques, construisent ensemble des projets pour les élèves ;

- des mobilités et des projets étudiants : des projets tutorés communs (en distanciel ou en présentiel : séjours dans les établissements partenaires) ;

- . des stages en entreprise dans le pays partenaire ;

- . des poursuites d'études dans le pays partenaire (Bac + 3 / Bac + 5).

En 2022-2023, le lycée Jules Haag et l'ITS Lombardia Meccatronica ont mis en place des projets tutorés afin que les élèves travaillent en groupe, sur des problématiques techniques d'entreprises. Trois stagiaires de chaque pays ont pu effectuer un stage dans une entreprise du pays partenaire. En France, les entreprises impliquées : FCI AMPHENOL, SOPIL, VELUX et DIMECO ont trouvé ce projet très intéressant et souhaitent le poursuivre en 2023-2024, car il participe à la formation des élèves, à la satisfaction des besoins en compétences des entreprises du territoire, à la valorisation de la formation BTS CRSA (Conception et Réalisation de Systèmes Automatisés) et à la liaison Ecole-Entreprise.

De plus, l'Italie est un excellent partenaire pour les compétences en robotique et en biotechnologie. En effet, c'est le sixième pays au monde pour le nombre total de robots industriels installés et pour le nombre de publications scientifiques. Le pays est également le troisième exportateur de robotique au monde derrière le Japon et l'Allemagne. De même, l'Italie est numéro un de la production pharmaceutique européenne, grâce à son excellence en biotechnologie.

L'objectif à moyen terme de ces échanges est de développer des synergies et les formaliser entre les établissements de formation des deux pays afin de répondre aux besoins en compétences des entreprises du territoire bisontin.

Partenaires : lycée Jules Haag-Besançon / ITS Lombardia Meccatronica-Bergame <https://itslombardiameccatronica.it/> ; l'ISIFC-Besançon / ITS Biotecnologie-Ivrea et Bioindustry Park (parc scientifique et technologique situé à Ivrea, il favorise la création et le développement d'entreprises innovantes ; 10 entreprises du bassin bisontin (mécatronique et santé) comme DIMECO, SOPIL, FCI AMPHENOL, KH-SK France (VELUX), ALCIS, SOPHYSA, RD BIOTECH, CISTEO Médical, MANTION, STSI, LASER CHEVAL, ...).

Public cible : 15 élèves de 1ère année de BTS CRSA (Conception et Réalisation de Systèmes Automatisés) / 15 élèves de 1ère année d'ITS Lombardia Meccatronica / 5 élèves de l'ISIFC et 5 élèves de l'ITS Biotecnologie Piemonte

Des visites des entreprises bisontines et italiennes pour les groupes franco-italiens seront organisées, des séances de travail entre les entreprises partenaires du territoire et les enseignants du lycée Jules Haag et de l'ISIFC seront mises en place pour définir les programmes ou les stages; des supports de communications seront réalisés pour mettre en relief cette action.

Action 3 : Identification des besoins en compétences des entreprises du territoire sur le volet transition numérique industrielle dans le domaine des Microtechniques et de la Santé :

En lien avec le futur lieu Totem du Numérique de Grand Besançon Métropole, CMQ MSI propose d'organiser des rencontres entre les entreprises du territoire, les lycées et les établissements de l'enseignement supérieur et les organismes de formation continue afin d'identifier les besoins en compétences des entreprises sur le volet transition numérique industrielle dans le domaine des Microtechniques, et ainsi de pouvoir proposer des formations adaptées :

- définition des compétences recherchées (informatique industrielle, cyber-sécurité, programmation, statistiques et informatique décisionnelle, IA, ...)
- identification des entreprises et futurs partenaires du bassin bisontin ;
- création d'un groupe de pilotage et de groupes de travail ;
- cartographie des formations ;
- identification des besoins en compétences des entreprises ;
- préconisations en termes de nouvelles formations.

Public ciblé : 150 entreprises adhérentes au PMT ; 50 entreprises partenaires du CMQ MSI ; les entreprises du numérique : Quarks Safety, INFOMEDIA, J.R. Automation, DIGITAL SURF, NETALIS, CIBEST, l'association Fabrique Numérique Besançon...

Annexe 2 : budget prévisionnel du programme

Le budget total prévisionnel pour l'ensemble du programme d'actions du CMQ MSI est de 33 800 €.

L'action 1 porte sur budget total de 6 500€, l'action 2 pour un budget total de 13 000€, l'action 3 : pour un budget total de 14 300€.

La charge salariale dédiée à ce programme s'élève à 9 300€.

Les autres financeurs sont : la Région Bourgogne Franche-Comté à hauteur de 7 250€, la préfecture du Doubs pour 4 250€, le rectorat de l'académie de Besançon à hauteur de 2 500€.

La subvention de Grand Besançon Métropole est de 19 800 €

Annexe 3 : indicateurs territoriaux attendus

Par axe :

Communiquer les effectifs concernés par chaque action et leurs profils

Indiquer les entreprises impliquées dans chaque action et la fonction des interlocuteurs

Indiquer le nombre de séances de travail avec son listing des participants

Transmission des supports de communication réalisés

Sur l'action 3 : un livrable détaillé des résultats obtenus sur les 6 axes proposés